LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Fonds pour la gestion de l'eau

Lieu :	
Date :	

Demande de prise en charge en vue d'une prolongation exceptionnelle d'un engagement pour deux années supplémentaires

DemEXP_9000 (version 2021)

Informations requises

Intitulé objet / loi * :	

Prière de cocher le domaine auquel l'objet sous rubrique se rapporte :

☐ **ASS**	se rapporte aux objets liés à l'assainissement des eaux usées et pluviales
☐ **ESEP**	se rapporte aux objets liés à la protection des eaux souterraines et des eaux potables
☐ **HYD**	se rapporte aux objets liés à l'hydrologie et aux cours d'eau

Réf. de l'objet du maître de l'ouvrage :	
Réf. et date disposition engagement *:	
Réf. A.G.E.* :	

Montants en € (TTC)

Maître de l'ouvrage* :	
Commune* :	
<u>Montant initial</u> de l'engagement ministériel pour l'objet / le lot concerné* :	€
<u>Montant restant à liquider</u> de l'engagement ministériel pour l'objet / le lot concerné* :	€

*information à fournir obligatoirement

Suivant la circulaire ministérielle n° 3774 du 8 octobre 2020 une prolongation de deux années supplémentaires peut, dans des cas exceptionnels dûment motivés, être accordée une seule et unique fois. Cette prolongation est subordonnée à l'introduction d'une nouvelle demande de prise en charge au secrétariat du Fonds avant l'expiration du délai précité de cinq ans.

Veuillez argumenter la présente demande de prolongation (et joindre le cas échéant des pièces / documents justificatifs) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse postale : L-1499 Luxembourg
Bureaux : 4, place de l'Europe
www.waasser.lu
www.emwelt.lu
E-mail : fonds@eau.etat.lu

Lieu : ..... Date : .....

Signature du Maître de l'ouvrage :